

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :
4 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
16 suppléants

Date de la convocation

1er septembre 2020

Numéro de la délibération

20-10

Objet de la Délibération

Nombre de Vice-Président(e)s et autres
membres du Bureau Syndical

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Hémicycle
au Colisée 3.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : (13)

Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART, Aline BRUGUIERE, et Messieurs Xavier DOUAIS, Frédéric TOUZELLIER, Jacques BOLLEGUE, Yoann GILLET, Rémi NICOLAS, Bruno FERRIER, Gaël DUPRET

Suppléants : Madame Valérie MAGGI et Messieurs Daniel VOLEON et Patrick CHABERT.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence : (7)

Titulaires : Mesdames Claudine SEGERS, Myriam NESTI et Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ, Gilles DUMAS et Jean-Marie FOURNIER.

Suppléante : Madame Catherine CLIMENT

Avaient donné pouvoir : (1)

Monsieur Juan MARTINEZ à Monsieur Jean-Marie FOURNIER.

Monsieur Gaël DUPRET est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-172-23 du 21 juin 2007 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20181412-B3-002 du 14 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Considérant l'article 9 des statuts du PETR ne fixant ni le nombre de vice-présidents ni le nombre de membres du bureau mais laissant le choix à l'organe délibérant ;

Le Président propose le nombre de 4 vice-présidents et de 6 autres membres du bureau répartis de manière égalitaire entre les 2 EPCI membres :

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent :

- De porter le nombre de Vice-Présidents du PETR Garrigues et Costières de Nîmes à quatre ;
- De porter le nombre des autres membres du Bureau Syndical à six ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

PRÉFECTURE DU GARD	Le Président
Reçu le	
21 SEP. 2020	
Bureau du Courrier	Rémi NICOLAS

